



Le bulletin d'informations de la Section UNSA PACA CORSE



COMPTE-RENDU de la CTM de Marseille du 28.06.2022

I. Points soumis à avis

Approbation du PV de la CTM du 07/12/2021.

Approuvé à l'unanimité.

Candidature de la responsable permanente de la Cité de la Joliette dans le cadre du renouvellement de son mandat.

Approuvé à l'unanimité.

Proposition d'expulsion d'un agent placé hors cadre suite à sanction disciplinaire.

Approuvé à l'unanimité.

Arbitrage sur conventions de réservation arrivées à échéance.

Il s'agit de 4 logements à la résidence à l'Annonciade à Menton et 5 logements à Saint-Laurent du Var soit 9 logements à environ 10.000€ de droit de réservation par logement.

L'offre actuelle de logement dans le secteur est suffisante puisqu'il reste actuellement environ 10 logements à la cité de Menton.

Non renouvellement des deux conventions de réservation : **Approuvé à l'unanimité.**

Rappel des règles d'attribution des logements votées à la CTM du 09/07/2019.

Moins de 15 logements disponibles à la Joliette → Sous tension → Actifs seulement

Moins de 5 logements par typologie (hors T1 et T5) → Sous tension → Actifs seulement

Approuvé à l'unanimité.

Ajustement de la Programmation Immobilière (PI)

Ajustement de la PI demandée par le Service Central (SC) à la suite de l'enveloppe supplémentaire pour 2022. (Urgence et priorité de l'opération).

Balcons de la cité de Toulon.

Propositions pour l'amélioration du cadre de vie

Pour 2022 :

Reprise de l'enrobé côté CROUS et traçage des places de parking à La Joliette

Remise en peinture des cages d'escaliers à Toulon

Remise en peinture des cages d'escaliers à La Seyne

Changement de l'éclairage commun intérieur à Menton (LED)

Changement de l'éclairage commun extérieur de Port Saint-Louis (LED)

Pour 2023 :

Aire de jeux pour enfants à La Joliette

Rajout de garde-corps devant où il n'y en a pas et installation de marches antidérapantes à La Joliette

Réhabilitation du terrain de pétanque et agrandissement du local vélo/moto à La Joliette

Transformation de portes-fenêtres en fenêtres à La Seyne

II. Points d'information

Signalement RAOL de 2 situations d'impayés sensibles.

1/ Défaut de paiement, doit à ce jour 1 142,61€. Mise en place de l'expulsion par huissier de justice.

2/ Défaut de paiement, doit à ce jour 794,10€.

Point d'information sur les gros travaux 2022.

CITE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC (incluant MOE)	ETAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
LA JOLIETTE	Remplacement des colonnes d'eau (I et H) et des convecteurs (H, I et F) PI 2018	355 000 €	Travaux finalisés pour les convecteurs	Remplacement colonne d'eau I en cours car associées aux travaux de cuisines et sdb
LA JOLIETTE	Rénovation cuisines et salles de bains / façade du I PI 2019	1 000 000 €	Travaux façade finis. Réception définitive prévue début juillet pour appartements et raccordement à la nouvelle colonne d'eau et VMC	30 appartements refaits. Extension de l'opération pour réfection complète de vacants sur budget restant de l'EO
LA JOLIETTE	Remplacement du réseau eau potable extérieur + colonnes d'eau B, C et F. PIC 2022/2025	230 000 € / 255 000 €	Etudes préalables et appel d'offres MO en sept 2022. Démarrage travaux en 2023	Nécessité de phaser les travaux
MENTON	Réfection toit terrasse 7eme et 8eme étage. PIC 2022/2025	190 000 €	Appel d'offres MO septembre 2022. Démarrage en 2023	6 mois de travaux
PDB	Révision des menuiseries et rénovation partielle de 5 appartements. PI 2020/PI 2021	40 000 € / 70 000€	Réception faite décembre 2021. Révision menuiseries réceptionnée début juin	Création de 4 chambre de célibataires meublées dans le T5 C18. Rallonge budget EC sur EO pour remplacement poignées portes intérieures de tous les appartements
PSL	Réfection cité PI 2017 + budget rénovation appartements 2021	1 800 000 €	Préparation façades, traitement contre humidité et couverture, réfection réseau EU, menuiseries juin 2022. Travaux intérieurs bât A et B finis pour septembre	Rénovation intérieure de 9 logements (A et B). Extérieurs en attente de chiffrage avant validation SC
LA SEYNE	Réfection façade, menuiseries et rénovation de 4 appartements. PI 2020	Logements : 70 000 € Menuiseries façades 320 000€	Travaux appartements réceptionnés décembre 2021. Démarrage des travaux menuiseries/façades juillet 2022 pour 6 mois	Transformation du projet ravalement façade classique pour une ITE
LES SALINS	Réhabilitation des cabanons PI 2021	55 000 €	Démarrage travaux septembre 2022	MO désigné. DCE en cours
GOLFE JUAN	Réhabilitation des 2 cabanons et remplacement de tous les volets PI 2021	30 000 €	Démarrage travaux septembre 2022	MO désigné. DCE en cours

Point d'information sur le budget 2022.

Suivi des autorisations d'engagement						
Code - Libellé	Autorisations d'engagement	Engagement Juridique	Demande de paiement	AE consommées	Solde	% de réalisation
DFCT - Fonctionnement	913 500,00	272 521,45	131 477,14	403 998,59	509 501,41	44,23
DEST-1-1 - Versements aux bailleurs	40 000,00	1 985,77	10 906,97	12 892,74	27 107,26	32,23
DEST-1-2 - Versements aux locataires	90 000,00	11 902,04	54 566,05	66 468,09	23 531,91	73,85
DEST-1-3 - Fluides et énergies	150 000,00	22 106,98	62 791,71	84 898,69	65 101,31	56,60
DEST-1-4 - Equipements divers au sein des logements	3 500,00	1 213,08	1 733,89	2 946,97	553,03	84,20
DEST-1-6 - Nettoyage et entretien parties communes	110 000,00	101 657,55	254,03	101 911,58	8 088,42	92,65
DEST-2-3 - Travaux d'entretien courant, hors PI	170 000,00	133 656,03	0,00	133 656,03	36 343,97	78,62
DEST-2-5 - Impôts, taxes et primes d'assurance	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
DEST-3-2 - Frais de mission et réception	0,00	0,00	168,49	168,49	-168,49	0,00
DEST-3-5 - Impayés, contentieux et pénalités	0,00	0,00	1 056,00	1 056,00	-1 056,00	0,00
DINV - Investissement	5 082,67	5 082,67	0,00	5 082,67	0,00	100,00
DEST-2-3 - Travaux d'entretien courant, hors PI	5 082,67	5 082,67	0,00	5 082,67	0,00	100,00
Total	918 582,67	277 604,12	131 477,14	409 081,26	509 501,41	44,53

Point d'information sur les taux d'occupation des cités.

	NB de Logements	Logements Vacants	Taux d'inoccupation	Taux d'occupation
DR MARSEILLE				
JOLIETTE	261	17	6,51 %	93,49 %
PORT DE BOUC	28	14	50,00 %	50,00 %
PORT ST LOUIS	19	0	0,00 %	100,00 %
DR PROVENCE				
HYERES	10	1	10,00 %	90,00 %
TOULON	20	1	5,00 %	95,00 %
LA SEYNE	13	1	7,69 %	92,31 %
LE LAVANDOU	4	0	0,00 %	100,00 %
FREJUS	18	1	5,56 %	94,44 %
DR NICE				
MENTON	44	10	22,73 %	77,27 %
BREIL	8	1	12,50 %	87,50 %
GOLF JUAN	3	0	0,00 %	100,00 %
TOTAL	428	46	10,75 %	91,76 %

Point d'information sur les impayés : 97% des loyers sont payés.

Suivi d'un contentieux.

C'est un dossier de surendettement complexe, comportement inapproprié avec les résidents. La locataire a arrêté les paiements et donc cela suspend la décision du tribunal.

Rénovation d'appartements demandé par le Service Central

Un appartement T3 aux Salins

Un appartement T3 et un T5 à Fréjus

Un appartement T2 et T3 à Menton

Une quarantaine d'appartements à La Joliette

III. Questions diverses

Sécurité dans La Joliette par suite de l'arrivée du CROUS. Portail ouvert la journée, et fermeture automatique la nuit.

Problème d'ouverture du portail voiture via la téléphonie.

Problème des véhicules « ventouse »!

Problème de local syndical à Port de Bouc/Port Saint-Louis

Chambres de célibataire à Port de Bouc



A L'UNSA ON S'OCCUPE DE MOI !

Futures grilles catégorie B :

Largement insuffisant !! 😞 notamment pour les B3 !!

Le gouvernement a annoncé lors de la conférence salariale du 28 juin une évolution des grilles pour les grades B1 et B2. L'UNSA Fonction Publique demandait cette mesure indispensable. Elle attend toutefois pour cette catégorie charnière des perspectives beaucoup plus engageantes.

Selon les annonces faites le 28 juin lors de la conférence salariale, cette évolution devrait prendre effet au 1er septembre 2022 pour le versant État et être étendue pour les versants territorial et hospitalier. L'UNSA Fonction publique revendique une refonte des grilles de la catégorie B, dont les indices des premiers échelons sont désormais régulièrement bousculés par l'indice minimum de traitement et le niveau du SMIC.

Les débuts de carrière sont maintenant sous la menace d'une progression quasi linéaire en termes d'indice et sont exposés au sort inacceptable subi en la matière par les agents de catégorie C (actuellement 9 ans au plus faible indice pour le 1er grade !).

Il est inadmissible que la grille des B 3 ne soit pas réévaluée !!

Il faut donc revoir intégralement les niveaux indiciaires et les durées d'échelon de la catégorie B pour redynamiser les carrières et répondre au défi de l'attractivité. Pour l'UNSA, il en va du respect de l'engagement quotidien des agents des corps de catégorie B, rouages essentiels au fonctionnement des administrations et services publics.

Les évolutions de grilles à la suite des annonces du gouvernement :

Nota : Pour l'ensemble des grades, le brut mensuel est calculé à partir de la valeur du point d'indice, tenant compte de la revalorisation annoncée de 3,5 % au 1er juillet.

Grade B1 - à partir du 1er juillet 2022 et à partir du 1er septembre 2022 pour les quatre premiers échelons Pour les quatre premiers échelons, la durée dans l'échelon est réduite à un an. La durée dans le grade passe de 30 ans à 26 ans. L'indice des quatre premiers échelons est revalorisé.

Échelons	Avant		Après		Traitement mensuel brut en euros
	Indice majoré	Durée en années	Indice majoré	Durée en années	
13	503		503		2439,57
12	477	4	477	4	2313,46
11	457	3	457	3	2216,46
10	441	3	441	3	2138,86
9	431	3	431	3	2090,36
8	415	3	415	3	2012,76
7	396	2	396	2	1920,61
6	381	2	381	2	1847,86
5	369	2	369	2	1789,66
4	361	2	363	1	1760,56
3	355	2	361	1	1750,86
2	352	2	359	1	1741,16
1	352	2	356	1	1726,61

Grade B2 - à partir du 1er juillet 2022 et à partir du 1er septembre 2022 pour les deux premiers échelons (trois premiers actuels)

Le premier échelon est supprimé. Le 2^{ème} échelon est revalorisé d'un point. La durée dans l'échelon pour les 2^{ème} et 3^{ème} échelons est réduite de deux à un an. La durée dans le grade passe de 30 ans à 26 ans.

Échelons	Avant		Après		
	Indice majoré	Durée en années	Indice majoré	Durée en années	Traitement mensuel brut en euros
13	534		534		2594,77
12	504	4	504	4	2444,42
11	480	3	480	3	2328,01
10	461	3	461	3	2235,86
9	452	3	452	3	2192,21
8	436	3	436	3	2114,61
7	416	2	416	2	2017,61
6	401	2	401	2	1944,86
5	390	2	390	2	1891,51
4	379	2	379	2	1838,16
3	369	2	369	1	1789,66
2	362	2	363	1	1760,56
1	356	2			

Grade B3 - à partir du 1er juillet 2022

Aucune nouveauté n'est apportée à cette grille.

Échelon	Indice majoré	Durée en années	Traitement mensuel brut en euros
11	587		2846,97
10	569	3	2759,67
9	551	3	2672,37
8	534	3	2594,77
7	508	3	2463,82
6	484	3	2347,41
5	465	2	2255,26
4	441	2	2138,86
3	419	2	2032,16
2	404	2	1959,41
1	392	1	1901,21

Les 3,5 % de la Honte !

Pouvoir d'achat et point d'indice : + 3,5 % au 1er juillet, pour solde de tout compte !

Le gouvernement vient donc d'annoncer, sous la contrainte de l'inflation et la pression des organisations syndicales, une hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice. Ce dégel était attendu par tous les agents publics.

Le compte n'y est absolument pas, alors que le précédent quinquennat s'était soldé par 0 et que l'inflation est désormais annoncée à 7 ou 8% pour 2022 ! De plus toutes les prestations sociales, retraites, etc. ont été revalorisées de 4%, cette pingrerie de 0,5% en moins est une **offense aux agents de l'état !**

L'UNSA Douanes réclamait 10% d'augmentation, pour tenir compte des effets de l'inflation depuis 2017. Si le gouvernement veut envoyer un signe fort à ses personnels, il faut alors considérer cette mesure comme étant une première étape. Or « Stan le guerrier », successeur de Montchalin l'expulsée du suffrage universel, a précisé qu'il n'y aurait pas de rencontre ultérieure avec les syndicats sur ce thème d'ici fin 2022.

Cette hausse sera effective dès le 1er juillet 2022. Elle devrait s'exprimer sur les feuilles de paye en août ou septembre avec un effet rétroactif. Elle concerne tous les agents titulaires et contractuels du service public.

J'ADHÈRE DEPUIS CHEZ MOI

Pour ce faire, se rendre sur :

unsadouanes.fr

Rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en ligne.

Ce compte permet de :

- gérer ses infos personnelles,*
- payer sa cotisation annuelle,*
- obtenir sa carte d'adhérent,*
- obtenir son attestation fiscale.*

Cotisations 2022		
GRADES	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité
Première adhésion	25	8
Berkani/Contractuels	29	10
AC	68	23
ACP 2ème classe	81	27
ACP 1ère classe	89	30
Contrôleur 2	93	31
Contrôleur 1	99	33
Contrôleur Principal	105	35
Inspecteur	122	41
IR3	136	45
IR2	141	47
IR1	146	49
IP1/IP2	154	51
DSD2/DSD1	164	55
DI/DR/DF	187	62
Administrateur Général	232	77
RETRAITES		
Catégorie A, B, C	40	13